AR Prefecture

005-200052801-20191002-2019024CREDIT-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°22 du : 2 octobre 2019

Délibération n° : 2019.024

Objet : Mise en place d'un crédit relais subvention

Par suite d'une convocation en date du 19 septembre 2019, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la Mairie de Villard Saint Pancrace le 2 octobre 2019 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Sébastien FINE

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	*Absent*	Francine DAERDEN	*Absente*
Gérard FROMM	**Présent**	Sébastien FINE	**Présent**
Pierre LEROY	**Présent**	Romain GRIZKA	*Absent*
Thierry BOUCHIE	**Présent**	Éric PEYTHIEU	*Absent*
Martine ALYRE	**Présente**	Jean Pierre SEVREZ	*Absent*
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	**Présent**	Valérie GARCIN EYMEOUD	*Absente*
Bernard LETERRIER	**Présent**	Dominique MOULIN	*Absent*
Serge LAURENS	**Présent**	Maxime BERARD	*Absent*
Max BREMOND	**Présent**	Jean Louis BERARD	*Absent*
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Serge GIORDANO	**Présent**	Cyrille DRUJON D'ASTROS	*Absent*
Gérard GUIMBERT	**Présent**	Jean-Robert RICHARD	*Absent*

***

Vu

Les propositions reçues pour la mise en place d'un crédit relais subvention ;

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants.

Considerant

Que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ne fonctionne que grâce à des subventions qui ne sont, pour la plupart, validées lors de la présentation de bilan et solde des dossiers avec factures acquittées ;

Que ces subventions mettent quelques années à être encaissées ;

Que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a des besoins de trésorerie.

AR Prefecture
005-200052801-20191002-2019024CREDIT-DE
Reçu le 08/10/2019
Publié le 08/10/2019

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°22 du : 2 octobre 2019
Délibération n° : 2019.024
Page 2 sur 2

Objet : Mise en place d'un crédit relais subuention

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		11
Nombre de membres présents		11	Nombres de membres représentés		0
Nombre de suffrages exprimés			11		
Pour	11	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide de contracter auprès du Crédit Agricole un crédit prêt relais de 350 000 € (trois cent cinquante mille euros) pour une durée de 2 ans au taux de 0,5 % ;

Décide que le versement des fonds sera réalisé dans un délai de un mois maximum suivant la signature du contrat en 1 versement ;

Décide que le remboursement du capital peut être effectué à tout moment, sans frais, en une ou plusieurs fois ;

Décide que l'amortissement du capital est in fine ;

Décide que le montant des frais de dossier est de 0,10 % flat ;

Autorise le Président à l'inscrire au budget ;

Autorise le Président ou son représentant à signer le contrat ainsi que tous documents ou pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY